

## ANNEXE 1 : REGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1 : L'organisation

Le concours est organisé par le **comité de pilotage Transition écologique** du Rectorat de Limoges et mis en œuvre par la **mission Education au Développement Durable** de l'académie.

Pour toute information complémentaire au règlement ci-joint, s'adresser à Isabelle Paricaud-Douady, chargée de mission EDD à [edd87@ac-limoges.fr](mailto:edd87@ac-limoges.fr)

### Article 2 : Les objectifs

Il s'agit, par la réalisation d'une affiche, d'**encourager l'ensemble de la communauté éducative** — élèves, familles, personnels des écoles et établissements, ainsi que les personnels du rectorat — à **adopter et favoriser les modes de déplacements doux** dans les déplacements du quotidien.

Cette affiche pourra viser à sensibiliser aussi bien les usagers d'une école ou d'un établissement que, plus largement, l'ensemble des acteurs de l'académie.

La réalisation de cette affiche de sensibilisation pourra constituer le **point d'orgue d'un travail pédagogique mené en amont** avec les élèves impliqués, en lien avec les enseignements, les parcours éducatifs (notamment le parcours citoyen et le parcours EDD) ou des projets d'établissement.

Les objectifs pédagogiques de cette production sont de permettre aux élèves de **s'approprier, à l'échelle locale et individuelle, les enjeux et les impacts des mobilités douces**, notamment :

- la **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)** et, par conséquent, de l'empreinte carbone ;
- **l'amélioration de la santé physique et mentale** ;
- **l'analyse des pratiques de mobilité** sur les trajets école-domicile et travail-domicile (état des lieux, questionnement des usages) ;
- la **création d'une dynamique collective** favorisant l'engagement et l'action au sein de la communauté éducative.

### Article 3 : Les candidats

Le concours est ouvert tout aussi bien aux **écoles, collèges, SEGPA, lycées, lycées agricoles, publics et privés** de l'académie.

Les **productions** peuvent être réalisées individuellement, par binôme, par établissement, par classe, au sein d'un club, par une équipe d'éco-délégués, des membres des CVC et CVL...

En participant au concours, les candidats acceptent l'intégralité des termes du règlement.

**Trois productions par école/établissement au maximum** sont autorisées (si nécessaire une sélection préalable sera réalisée par la structure).

### Article 4 : Les modalités d'inscription

L'enseignant, le référent EDD de l'établissement ou toute personne compétente de l'école/établissement qui souhaite inscrire des élèves d'une même classe, des éco-délégués, des membres du CVC, du CVL effectue une **inscription en ligne à l'aide du lien suivant** : <https://forms.cloud.microsoft/e/0zqC7Ff807>



Les données collectées dans le cadre de l'inscription sont exclusivement destinées à l'organisation du concours et ne feront l'objet d'aucune exploitation commerciale.

### Article 5 : Le calendrier

<b>Étapes</b>	<b>Dates</b>
Lancement du concours	le 2 mars 2026
Envoi ou dépôt des productions (date de clôture)	au plus tard le 15 mai 2026
Remise de prix	le 10 juin 2026

## **Article 6 : Les modalités de transmission des affiches**

**!** Le fichier déposé devra être nommé selon la charte de nommage suivante **!**  
**type d'établissement\_nom de l'établissement\_ville\_numéro du groupe**  
*Pour info : type d'établissement : clg ou lyc ou elem ou mater*

Lien vers le dossier de dépôt : <https://edurl.fr/dzDNZqU2>



Il est également possible d'envoyer l'affiche par voie postale à l'adresse suivante :

**Rectorat de Limoges**  
**Concours « Et si nous repensions nos mobilités ? »**  
Secrétariat Général : Elisabeth Artaud  
101 Bis avenue Montjovis  
87100Limoges

L'organisateur ne saurait être tenu responsable de la perte ou de la détérioration des œuvres lors de leur acheminement.

## **Article 7 : Les modalités techniques et attentes graphiques**

L'affiche est obligatoirement en **format A3 et en portrait**, bien lisible et destinée à être exposée dans des lieux publics. Toutes les techniques et procédés graphiques sont autorisés (collage, peinture, encre, dessin, feutres, réalisations numériques...).

Si l'affiche est en format numérique ou numérisée, elle doit être envoyée en **format pdf**.

L'affiche ne doit pas faire la promotion de marques, labels ou de slogans publicitaires.

Les images ou photographies prises sur internet sont libres de droit. L'utilisation de photographies des bâtiments du rectorat est autorisée. Si le montage utilise des personnes physiques, le projet devra être accompagné à l'envoi d'une acceptation écrite de leur part.

## **Article 8 : Les critères d'évaluation des productions**

Adéquation entre le message et l'objectif visé

Respect du règlement

Qualité graphique, soin apporté à la présentation

Originalité de l'œuvre, créativité

## **Article 9 : Le Jury**

Les productions seront évaluées par un jury composé de membres du comité de pilotage Transition écologique et de la mission EDD. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

## **Article 9 : Les prix**

Des prix seront attribués aux meilleures affiches des deux catégories suivantes : catégorie écoles, catégorie collèges et lycées.

Les prix seront remis par madame la Rectrice lors de la cérémonie des labels E3D 2026.

## **Article 10 : Exposition des affiches**

Les affiches seront exposées au rectorat à la fin des travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments.

Aucune production ne sera retournée à son auteur.

## **Article 11 : Les autorisations et cession de droits d'auteur**

Les affiches réalisées seront libres de droit.

Les écoles et établissements s'engagent à demander aux parents des élèves participant au concours une autorisation relative à la publication à titre gratuit des réalisations de leurs enfants ainsi qu'une autorisation de droit à l'image lors de la cérémonie de remise des prix. (Voir annexe 2)

## ANNEXE 2: FICHE D'AUTORISATION

### AUTORISATION DU TUTEUR LEGAL

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

autorise les organisateurs et partenaires du concours à utiliser pour leur communication non commerciale, toute œuvre réalisée par mon enfant, .....dans le cadre du concours d'affiches « Et si nous repensions nos mobilités ? », toutes photos de lui, d'elle, toutes images et cède gracieusement les droits de représentation et de reproduction de son œuvre ou de l'œuvre à laquelle il a participé.

### AUTORISATION DU TUTEUR LEGAL

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

autorise les organisateurs et partenaires du concours à utiliser pour leur communication non commerciale, toute œuvre réalisée par mon enfant, .....dans le cadre du concours d'affiches « Et si nous repensions nos mobilités ? », toutes photos de lui, d'elle, toutes images et cède gracieusement les droits de représentation et de reproduction de son œuvre ou de l'œuvre à laquelle il a participé.

### AUTORISATION DU TUTEUR LEGAL

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

autorise les organisateurs et partenaires du concours à utiliser pour leur communication non commerciale, toute œuvre réalisée par mon enfant, .....dans le cadre du concours d'affiches « Et si nous repensions nos mobilités ? », toutes photos de lui, d'elle, toutes images et cède gracieusement les droits de représentation et de reproduction de son œuvre ou de l'œuvre à laquelle il a participé.